

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**Les solutions de mobilité pour les communes
de Fexhe-le-Haut-Clocher et de Donceel**

Le Gouvernement wallon s'est accordé sur le renouvellement du permis unique de l'aéroport de Liège et, d'un point de vue économique, cela représente une bonne nouvelle.

Toutefois, l'aéroport de Liège provoque des nuisances et des problèmes de mobilité dans certaines communes avoisinantes, notamment à Fexhe-le-Haut-Clocher et à Donceel. Sachant que la création d'une liaison vers l'autoroute E40 se fait attendre, Monsieur le Ministre pourrait-il m'indiquer les solutions concrètes sur la table au niveau de la mobilité pour les communes de Fexhe-le-Haut-Clocher et Donceel?

Réponse du Ministre HENRY:

[Mars 2023]

Une étude de mobilité dans et autour de la zone aéroportuaire de Liège a été réalisée et le rapport final de cette étude a été approuvé en septembre 2022. Cette étude a analysé plusieurs scénarios d'intensité de développements de la zone, afin d'en retirer les implications en matière de mobilité et d'accessibilité. Ainsi, les conclusions de cette étude pointent 29 mesures à privilégier avec un ordre de priorité bien défini.

Le plan d'actions et les mesures sont ordonnés sur base de l'échéance de leur impact: court terme (2 ans), moyen terme (5ans) et long terme (10 ans et plus). De même, elles sont réparties sur des critères de mobilité/accessibilité, d'impact environnemental et de l'impact sur l'attractivité de l'aéroport. Finalement, les coûts sont également pris en compte pour le classement.

Je suis bien conscient que les communes situées au nord de l'aéroport souffrent d'un trafic de poids lourds inadapté aux voiries avec de nombreuses nuisances, et qu'il faut apporter des solutions à ce problème. C'est pourquoi un certain nombre de mesures rapides pointées par l'étude de mobilité me semblent prioritaires. C'est ainsi que le SPWMI analyse actuellement les possibilités qui existent pour interdire le trafic de transit des poids lourds sur la N614 et dans la zone comprise entre cette route et l'aéroport. Un dispositif de caméras ANPR pourrait en effet être installé aux fins de contrôler l'interdiction de l'utilisation de cette voirie par les poids lourds (et donc la traversée des villages) pour accéder à la zone aéroportuaire conformément à ce que recommande l'étude de mobilité.

En parallèle à cela et toujours en suivant les recommandations de l'étude, une stratégie de jalonnement plus efficace des itinéraires des poids lourds est à définir par le SPW et Liege Airport.

Par ailleurs, neuf sites de comptage équipés de caméras (ANPR) seront aménagés dans la zone aéroportuaire pour collecter les données pertinentes.

Tout ceci permettra de contrôler l'impact des mesures de mobilité qui ont été et seront prises pour améliorer la mobilité dans et autour de la zone aéroportuaire.